

ASSOCIATION AMICALE
DES
ANCIENS ÉLÈVES
DU
PENSIONNAT SAINTE-MARIE
A QUIMPER

COMPTE-RENDU
DE LA DEUXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
TENUE LE DIMANCHE 4 MAI 1890



QUIMPER
IMPRIMERIE ARSÈNE DE KERANGAL
18 — RUE DES BOUCHERIES — 18

ASSOCIATION AMICALE
DES
ANCIENS ÉLÈVES DU PENSIONNAT SAINTE-MARIE
A QUIMPER

COMPTE-RENDU
DE LA DEUXIÈME RÉUNION GÉNÉRALE
TENUE LE DIMANCHE 4 MAI 1890

A la date du 20 avril, le Comité de l'Association convoquait en ces termes les Anciens Elèves de Sainte Marie à l'Assemblée générale de 1890 :

MONSIEUR ET CHER AMI,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le Comité de notre Association a fixé la Réunion générale au dimanche 4 mai, fête du Bienheureux Jean-Baptiste de La Salle, fondateur des Frères des Ecoles chrétiennes. Nous aimons à nous trouver nombreux dans cette maison si pleine des souvenirs de nos plus belles années ; aussi le Comité compte-t-il sur le zèle de chacun des Associés pour faire connaître l'Œuvre et provoquer de nombreuses adhésions...

Au jour fixé et malgré le mauvais temps, bon nombre d'Anciens répondent à ce chaleureux appel et se pressent sous les préaux en attendant l'heure de la réception. On serre cordialement la main à un ami qu'on n'a pas vu depuis longtemps, on se donne réciproquement des nouvelles, on félicite les organisateurs d'une Œuvre qui a pour devise : *Charité* ; surtout on apprécie le sort heureux des jeunes élèves de Sainte-Marie, à qui il est donné de pouvoir sortir au moment des récréations, quelque temps qu'il fasse ; tandis qu'autrefois on était contraint de rester enfermés dans les classes, quelquefois pendant plusieurs jours consécutifs. Les bons Frères Hubert, Cléonique et Diogènes circulent dans les rangs de ces premiers arrivés, pro-

diguant à tous les marques d'une ancienne et durable amitié, et quand vient l'heure de la réception, plusieurs peuvent regretter d'être forcés d'interrompre « une histoire du bon vieux temps ».

On n'a garde d'oublier la visite au Frère Capréole qui, toujours fidèle à ses traditions, reçoit à la Procure la cotisation des Associés, les payant en retour de quelques bons mots.

RÉCEPTION

A 9 heures, vieux et nouveau Likès, réunis sous le préau de la grande cour, se souhaitent la bienvenue par d'affectueuses paroles que nous reproduisons. Voici d'abord l'accueil des plus jeunes :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESSIEURS,

C'est une grande joie pour les élèves du Pensionnat Sainte-Marie de souhaiter la bienvenue à leurs aînés. Pour la deuxième fois, vous venez participer à cette fraternelle réunion, mais étant plus nombreux cette année, vous avez droit à un accueil encore plus affectueux et nous voulons essayer de vous l'offrir.

Votre présence dans cette maison, asile de vos jeunes années, vous rappelle des souvenirs chers et impérissables ; vous aimez à revoir tout ce qui fut témoin de vos premières joies et de vos premiers labeurs. Mais aussi vous êtes venus pour témoigner votre sympathie envers vos anciens maîtres : ceux à qui vous aviez donné votre intelligence et votre cœur pour qu'ils vous aidassent à devenir des hommes utiles et chrétiens. Vous êtes venus encore pour fortifier vos relations amicales ; vous partagiez naguère les mêmes avantages : jeux, études, classes, professeurs, tout était animé de cet esprit de famille resté cher à notre Bretagne. Après avoir marché chacun dans la voie différente où la Providence l'a conduit, il doit vous être agréable, Messieurs, de vous rencontrer sur la même route, de vous arrêter sur un terrain hospitalier et toujours aimé de vous tous, d'évoquer et de raviver dans de gais entretiens ces jours lointains si vite écoulés. Il doit vous être agréable de remercier notre Dieu et de recevoir ses bénédictions le jour même de la glorification du Patron de l'Ecole : le Bienheureux de La Salle ; puis enfin de devenir convives d'une même table, égayée par le charme d'une longue et cordiale causerie, et de sourire aux délassements récréatifs que plusieurs d'entre nous s'estimeront heureux de vous offrir.

Nous vous remercions, Messieurs, de l'exemple que vous nous donnez ; nous aussi, excités et encouragés par vous, nous garderons le souvenir de nos jeunes années, de nos bons Maîtres et de nos franches amitiés d'écoliers ; à notre tour, nous essayerons de nous rendre utiles à notre pays, fidèles à notre foi et dignes de la réputation du Pensionnat.

Notre Président répond aussitôt :

Votre charmant discours, mon cher ami, peint la bonté de votre cœur et la noblesse de vos sentiments.

Au nom de l'Association tout entière, je vous remercie !

Mes remerciements s'étendent, d'ailleurs, à vous tous, jeunes et chers amis, car votre excellent camarade a été, j'en suis convaincu, le fidèle interprète de vos sentiments.

Je vous disais, l'année dernière, qu'ici on apprenait à bien connaître et à bien pratiquer les bons préceptes. Vos anciens vous le diront comme moi, la vie est un rude combat. Habituez-vous donc dès maintenant au travail, à la vertu, et à l'union qui fait la force.

Entourez de votre amour reconnaissant vos chers Maîtres, vous n'ignorez pas qu'ils sont restés dignes de leur vénéré fondateur. Vous viendrez bientôt grossir nos rangs, vous préservant de cette tendance à l'oubli qu'on désigne aujourd'hui sous le nom d'indépendance du cœur.

Aimer et être aimé, c'est là, mes jeunes amis, le grand charme de la vie ; et le poète n'avait-il pas raison ? Comparant aux fleurs de nos jardins les meilleurs sentiments du cœur humain, il recommandait à la jeunesse de cultiver principalement « cette charmante fleur qu'on nomme l'amitié ».

Je terminerai, mes jeunes et chers amis, en vous rappelant ces mots que mon ami Dinant, président de la Société des Anciens Elèves du Pensionnat Saint-Joseph, de Nantes, adressait en 1885 aux Elèves de Bel-Air :

« Bonaparte voulant conduire ses soldats victorieux à de nouveaux triomphes, leur disait pour les exciter : « Votre récompense sera d'entendre ces paroles : « Il était de l'armée d'Italie ! »

Et mon ami Dinant ajoutait : « Notre gloire à nous ce sera de nous dire Anciens Elèves de Bel-Air ! »

A mon tour, jeunes et chers amis, je vous dirai, que notre gloire à nous, ce sera de nous dire « Anciens Elèves de Sainte-Marie ; car à Quimper comme à Nantes, nous sommes les Elèves des Frères ! les fidèles enfants du Bienheureux de la Salle ! »

De chaleureuses acclamations répondent à ces bonnes paroles ; mais ce qui achève de mettre au comble la joie des jeunes enfants de Sainte-Marie, c'est la levée générale des punitions, accordée de grand cœur par le Cher Frère Directeur, à la demande de Monsieur le Président. La musique, qui s'est déjà fait entendre au commencement de la cérémonie, exécute un nouveau morceau, et quelques minutes de repos précèdent la Messe solennelle, chantée par M. l'abbé Fromentin, recteur de Pouldergat, et premier aumônier du Pensionnat. Ce vénérable vieillard a voulu donner à ses anciens enfants de Sainte-Marie cette nouvelle preuve de sympathie : qu'il veuille bien agréer l'expression de notre gratitude.

Nous étions, d'un coup, reportés à quarante ans en arrière. Quel beau spectacle offraient ces hommes dans la maturité de l'âge, réunis au pied de l'autel du Dieu qui réjouit leur jeunesse, et répondant aux prières du prêtre qui guida leurs premiers pas dans les voies de l'amour de Dieu.

A l'Evangile, le R. P. Arthur, gardien des Franciscains de Saint-Brieuc et tendrement dévoué à toutes les œuvres de charité, nous tient pendant plus d'une demi-heure sous le charme de sa parole entraînante : il nous montre dans le Bienheureux de la Salle la sainteté unie à la vraie grandeur.

La musique vocale, sous l'habile direction du Cher Frère Colman-de-Jésus et avec le concours d'un artiste dont la modes-

tie égale le talent, a exécuté les chants de la Messe avec un ensemble parfait. La musique instrumentale s'est également fait entendre à différents intervalles ; nous sommes heureux et fiers de décerner un juste tribut d'éloges à cette jeune musique, fondée par l'infatigable Frère Colman, Dieu sait au prix de quelles peines ! et qui occupe aujourd'hui une si belle place dans les fêtes du Pensionnat. Qu'elle devienne de plus en plus prospère, c'est l'un de nos vœux les plus ardents !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

A 11 heures, la cloche dissipe les rassemblements et appelle à la salle de réunion les joyeux hôtes de Sainte-Marie : c'est l'heure de l'assemblée générale. Dans un instant, nous allons connaître les résultats obtenus depuis un an, et chercher ensemble les moyens d'imprimer à notre Œuvre une nouvelle impulsion.

La séance étant ouverte, M. le Président prononce le discours suivant :

MESSIEURS ET CHERS CAMARADES,

Il y a un an, notre première Assemblée générale se réunissait pour voter les statuts de notre Association et fonder cette Œuvre réclamée de tous, à laquelle chacun de ses membres apporte aujourd'hui son contingent de zèle et de dévouement.

Mais l'heure est venue pour une partie du Comité de remettre à de nouveaux élus l'honneur de diriger notre chère Association ; c'est donc pour nous l'heure du compte-rendu.

Ce compte, chers amis, un mot le résume : nous nous sommes fortifiés en demeurant fidèles au but qu'ensemble nous poursuivons, et les discordes de notre temps qui divisent tout, n'ont point affaibli ces liens étroits d'affection et de reconnaissance qui nous attachent à l'Association.

Mais pourquoi ne sommes-nous pas plus nombreux ! Notre nombre est trop faible, si on le compare à celui des Elèves sortis du Pensionnat. Que chaque Sociétaire, mes chers camarades, se mette à l'œuvre pour rallier à notre petite phalange de nouvelles adhésions. La meilleure source de recrutement pour l'avenir sera dans les générations de nos jeunes condisciples ; tous les ans, ils quittent cette maison, emportant les mêmes souvenirs et la même dette que nous.

Pour atteindre ce but, permettez-nous, Chers Frères, de réclamer votre concours. Il nous sera précieux. Vos élèves vous respectent et vous aiment. Invitez-les à se joindre à leurs anciens qui, avant eux et comme eux, ont appris à vous respecter et à vous aimer.

Plus nous serons nombreux et plus le bien que nous voulons faire sera grand.

M. l'abbé Rossi nous disait l'année dernière, avec toute son éloquence et tout son cœur : « Notre Œuvre est une Association amicale dans laquelle peuvent venir fraterniser tous les Anciens Elèves des Frères : leur drapeau est : Charité !... »

Laissez-moi insister sur ce mot de : Charité. La Charité !! Ce n'est pas par l'aumône seulement qu'elle s'exerce, mais surtout par les rapports

de cordialité et d'affection qu'elle crée. La Religion en est le lien. Que le Bienheureux de La Salle protège notre Œuvre ! et demeurons toujours les dignes élèves de ses fidèles enfants.

Nos applaudissements unanimes disent à notre Président qu'il est compris. Monsieur le Trésorier fait ensuite connaître l'état de la Caisse.

Le montant des cotisations pour l'année 1889-90 s'est élevé à	650 f. » c.
Les dépenses (frais de correspondance, d'impression et prix d'honneur), ont été de	207 45
Il reste en caisse.	442 f. 55 c.

Nous espérons, à la rentrée prochaine, inaugurer notre Œuvre de charité, en patronnant quelques enfants dans l'Etablissement. Les demandes sont nombreuses, mais nos ressources si modiques ne nous permettent guère d'étendre cette faveur à plus de deux ou trois enfants ; mais, nous en avons la ferme confiance, nous pourrons augmenter progressivement le nombre de nos protégés. Nous faisons, dans ce but, un appel pressant à nos camarades en retard pour le versement de leur cotisation.

Monsieur le Secrétaire donne lecture des lettres écrites par ceux de nos amis empêchés d'assister à notre fête ; parmi ces lettres, nous avons surtout remarqué celle des derniers enfants que Sainte-Marie a lancés dans le monde : nous voulons parler des Apprentis-Mécaniciens, de Brest. Par un contre-temps regrettable, nous avons été privés du plaisir de serrer la main à ces braves jeunes gens ; espérons que l'année prochaine nous aurons à nos côtés toute une compagnie de marins.

On procède ensuite au renouvellement partiel du Comité. Sur la proposition de M. l'abbé Rossi, chanoine honoraire, et malgré les protestations du Président, tous les membres sortants sont réélus à l'unanimité et à main levée. Puis la séance est close, et rendez-vous est pris pour le banquet à midi.

BANQUET

A l'heure réglementaire, les portes de l'immense réfectoire s'ouvrent et nous y pénétrons tranquillement. Tout d'abord, nous admirons l'ornementation de cette belle salle. On voit qu'une main habile a présidé à la décoration de ces murs. Voici le Christ, que nous saluons en passant ; banni de bien des lieux, il occupera toujours chez nous la place d'honneur. En face, la statue du Bienheureux de La Salle ; nous lui envoyons un salut, plein d'affectueuse reconnaissance. Puis les portraits de Mgr Lamarche, du Très Honoré Frère Joseph, des Très Chers Frères Charlemagne, Dagobert, etc., etc... Tous les noms vénérés d'autrefois sont là sous nos yeux et parlent éloquemment à nos

cœurs. Le vénérable M. Fromentin dit le *Benedicite*, et nous prenons place indistinctement, sans rechercher celui-ci plutôt que celui-là ; ne sommes-nous pas tous les enfants de Sainte-Marie ? La plus franche gaîté ne cesse de régner parmi nous pendant toute la durée de ces agapes vraiment fraternelles. Il n'est pas question dans nos rangs de la politique qui divise ; nous nous contons simplement nos souvenirs d'enfance, nous nous disons la joie que nous ressentons de nous rencontrer dans le chemin de la vie.

Inutile de décrire le menu : tout a été parfait, et l'abondance a parfaitement correspondu à l'élégance. Au dessert, M. le Président ouvre la série des toasts :

La Présidence a ses avantages, dit-il, car elle me procure la joie d'être l'interprète de tous pour porter un toast à nos Présidents d'honneur, à Sa Grandeur Mgr Lamarche, évêque de Quimper et de Léon, au Très Honoré Frère Joseph, supérieur général, au Très Cher Frère Cyrille-des-Anges, directeur du Pensionnat.

Je suis sûr de répondre aux sentiments qui remplissent votre cœur, mon Très Cher Frère Directeur, en vous demandant la permission d'y ajouter l'expression des sentiments que nous formons pour la prospérité de l'Association et du Pensionnat.

Ces paroles sont vivement applaudies.

Le Très Cher Frère Directeur se lève et remercie Monsieur le Président par quelques mots chaleureusement applaudis.

M. Le Borgne, huissier à Châteaulin, boit également à la prospérité de la Société. Son désir est « que chacun travaille de toutes ses forces à provoquer de nouvelles adhésions et à augmenter ainsi le nombre des Associés. »

Bientôt un bruit harmonieux vient frapper nos oreilles ; on interrompt les conversations reprises et l'on écoute : c'est la musique qui nous donne une aubade. *Le Retour du Pardon* réveille dans nos cœurs les douces émotions qu'y font toujours naître nos vieux airs bretons. De vigoureux applaudissements remercient ces jeunes artistes. Enfin, au signal donné par nos vénérés Présidents, nous nous levons de table ; après les *Grâces*, on se retire et l'on attend sous les préaux l'heure de la bénédiction du T.-S. Sacrement. Ce moment ne tarde guère, et nous nous trouvons de nouveau aux pieds du divin Maître qui va nous bénir. Comme à la Messe, la musique vocale est exclusivement chargée des chants liturgiques. Quand sonne la petite clochette, chacun de nous s'incline en remerciant Dieu des joies de cette journée, et lui promet d'être fidèle aux principes de l'éducation reçue à Sainte-Marie.

SÉANCE RECRÉATIVE

Au sortir de la chapelle, on nous donne rendez-vous à la salle du théâtre. Nous assistons à une séance que veulent encore nous offrir nos infatigables petits camarades. Une comédie, très amusante et fort bien rendue nous intéresse vivement pendant près d'une heure. Nous rions volontiers du pauvre Mouflon qui s'obstine à chercher dans son auberge des *Brigands invisibles* ; nous compatissons aux tribulations du pauvre Larigot, malmené de toutes les façons, et nous l'applaudissons fortement quand nous le voyons prendre sa revanche et jouer adroitement ceux qui l'ont contrarié.

Ces premiers acteurs disparaissent de la scène et font place à deux jeunes enfants non moins dignes d'intérêt, en raison de la douleur profonde qu'ils éprouvent d'avoir perdu *leurs din-dons*, mais aussi quelle joie folle est la leur quand ils ont retrouvé leurs bêtes.

Toute chose ici-bas a une fin. Il nous semblait que nous venions de passer le seuil de Sainte-Marie, et déjà le moment de nous séparer était arrivé. La pluie, honteuse sans doute de voir que nous avions pu nous amuser malgré elle, s'était enfin décidée à battre en retraite, et le temps fut convenable pour la séparation.

Nous nous éloignâmes donc de cette chère Maison et de nos bons Maîtres, mais en leur promettant de rester toujours dignes d'eux, et en leur disant : « Au revoir, à l'année prochaine ! »

PRIX D'HONNEUR

FONDÉS PAR L'ASSOCIATION AMICALE

1889 — Alain L'ÉVÊQUE, de Quimper.

1890 — *Industrie* : Emmanuel RAULT, de Quimper.

Agriculture : Alain JAOUEN, d'Elliant.

STATUTS

VOTÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 JUILLET 1889

Association. — Son objet.

Art. 1. — Il est formé une Association amicale entre les Anciens Elèves du Pensionnat Sainte-Marie, de Quimper, qui adhèrent aux présents statuts.

Art. 2. — Elle se compose de membres honoraires et actifs.

Art. 3. — Sont membres actifs, les Anciens Elèves ayant adhéré au règlement ; pourront être membres honoraires : MM. les Aumôniers et les anciens Professeurs du Pensionnat.

Art. 4. — L'Association a pour but :

1° De resserrer les liens d'affection qui unissent les Anciens Elèves à leurs anciens Maîtres.

2° D'étendre et d'entretenir les relations amicales existant entre les Anciens Elèves du Pensionnat.

3° D'exercer une sorte de patronage sur les élèves à leur sortie de l'établissement, en leur facilitant le choix d'une carrière ou en les aidant dans la profession qu'ils ont embrassée.

4° De soutenir les anciens condisciples atteints par les revers de fortune, spécialement en accordant à leurs enfants des bourses ou demi-bourses au Pensionnat.

Administration.

Art. 5. — L'Association est régie par un comité de 20 membres, en résidence à Quimper ou dans les communes voisines.

Les séances se tiendront au Pensionnat.

Art. 6. — Le Comité est nommé en Assemblée générale et se renouvelle par tiers tous les ans, par voie de tirage au sort ; les membres sortants sont rééligibles.

Art. 7. — L'élection du Comité se fait au premier tour de scrutin, à la majorité absolue des suffrages, et si un second tour est nécessaire, à la majorité relative.

Art. 8. — Le Comité choisit son Président, ses Vice-Présidents, ses Secrétaires, son Trésorier. — Le Cher Frère Directeur du Pensionnat est de droit Président d'honneur.

Art. 9. — Le Comité fixe les frais d'administration, vote et distribue les secours, accorde les bourses, approuve les comptes du Trésorier, convoque les Assemblées générales, statue sur les cas de non-admission ou de radiation, que pourrait encourir tout candidat ou sociétaire indigne, et généralement prend toutes décisions et fait tous actes rentrant dans le but de l'Association.

Enfin, chaque année il devra présenter un compte-rendu de sa gestion.

Art. 10. — Le Comité pourra nommer un membre correspondant pour chaque centre important en dehors de Quimper.

Assemblées générales.

Art. 11. — Chaque année, l'Association se réunit en Assemblée générale au Pensionnat, à Quimper, pour procéder au renouvellement du Comité,

examiner les différentes communications qui lui seront faites, entendre les rapports du Secrétaire et du Trésorier, et modifier s'il y a lieu les statuts.

Art. 12. — L'Assemblée générale sera suivie d'un banquet.

Les membres seront prévenus par lettre du jour de la réunion et du montant de la cotisation pour le banquet.

Art. 13. — Le jour de l'Assemblée générale une messe sera célébrée dans la chapelle du Pensionnat pour le repos de l'âme des anciens maîtres et élèves décédés.

Caisse de l'Association.

Art. 14. — La cotisation annuelle pour faire partie de l'Association est fixée à 5 francs. Les Sociétaires appartenant aux ordres religieux en sont dispensés.

Art. 15. — Les versements devront être effectués du 1^{er} mars au 1^{er} juin de chaque année, soit au Frère Procureur, soit au Trésorier de l'Association.

Art. 16. — Tout Ancien Elève, en adhérant à l'Association, est prié de verser immédiatement sa cotisation.

Art. 17. — L'Association accepte les dons et les legs qui pourraient lui être faits.

Distribution du prix fondé par l'Association.

Art. 18. — Le prix des Anciens Elèves sera décerné chaque année à l'élève du cours-spécial qui, par ses habitudes de travail, sa bonne conduite, son caractère, aura le mieux correspondu à l'éducation donnée au Pensionnat.

Art. 19. — Le Comité, suivant ses ressources, pourra étendre cette faveur aux élèves des trois premières classes.

Art. 20. — Le Comité déterminera avec le Cher Frère Directeur l'ouvrage à donner en prix.

Le nom du lauréat et la mention : « *Prix fondé par l'Association amicale des Anciens Elèves du Pensionnat Sainte-Marie à Quimper* », seront gravés sur la couverture de chaque volume.

Dispositions générales.

Art. 21. — Le Comité détermine lui-même les conditions d'administration intérieure et, en général, tout ce qui est propre à assurer le bon fonctionnement de l'Association.

Art. 22. — Toute discussion politique et religieuse est formellement interdite, soit au banquet, soit dans les autres réunions de l'Association.

De la dissolution de la Société.

La dissolution de la Société ne pourra être prononcée que dans une Assemblée générale réunissant au moins les trois-quarts des membres composant l'Association, et à la majorité des membres présents.

Dans ce cas, les Associés nommeront, dans les formes prévues pour la nomination du Comité d'administration, un Comité de liquidation qui sera appelé à décider de la destination à donner au fonds social.

Dans tous les cas, la demande de dissolution devra être formulée et motivée par une demande écrite, signée au moins du quart des membres inscrits, déposée et soumise au Comité en fonctions, deux mois avant l'époque de la plus prochaine Assemblée générale annuelle. Le Comité examinera la proposition et devra en faire son rapport à cette Assemblée générale,

Lu et adopté en Assemblée générale, le 7 juillet 1889.

LISTE

DES

MEMBRES DE L'ASSOCIATION AMICALE

PRÉSIDENTS D'HONNEUR :

Mgr Lamarche, évêque de Quimper et de Léon.	Le Très Honoré Frère Joseph, supérieur-général.
---	---

Membres honoraires :

1° LES AUMÔNIERS DU PENSIONNAT :

MM.	MM.
l'abbé Fromentin, recteur de Pouldergat.	l'abbé Jossin, recteur de Ploaré.
l'abbé Bourlé, recteur de Kerfeunteun.	l'abbé Laurent, recteur de Commana.
l'abbé Le Goff, recteur de Saint-Martin, Morlaix.	l'abbé Le Berre, aumônier du Pensionnat.
l'abbé Rospars, supérieur de l'Ecole du Marhallac'h.	l'abbé Bernard, aumônier du Pensionnat.

2° LES ANCIENS FRÈRES DU PENSIONNAT :

CC. FF.	CC. FF.
Charlemagne (1847-1854), Lille.	Cyrille-de-Jésus (1884-1887), Arradon, près Vannes.
Domet, Landivisiau.	Cyprien-Joseph, Le Faouët.
Donat-Louis, Quimper.	Corbré-Marie, Ploudalmézeau.
Colomban-Marie, Saint-Brieuc.	Crispin-Joseph, Questembert.
Couronné-Paul, Nantes.	Couronné-Marie, Jersey.
Corentinien, Baud.	Condé-Louis, Brest.
Dorothée-Martyr, Quimper.	Colomban-Paul, Guipavas.
	Cléonique-de-Jésus, Quimper.

3° LES FRÈRES ACTUELLEMENT EN EXERCICE AU PENSIONNAT :

CC. FF.	CC. FF.
Colman-de-Jésus, sous-directeur.	Duvian-Joseph, professeur.
Hubert-de-Jésus, préfet des études.	Corébe-Hubert, id.
Capriéole, procureur.	Couronné-de-Jésus, id.
Crescentien, procureur.	Celsin, id.
Diogènes-Marie, préfet des classes particulières.	Divitien-Henri, id.

Membres du Comité :

Président d'honneur : Frère Cyrille-des-Anges, directeur du Pensionnat.

MM.
 Bolloré, Eugène, *président*.
 de Kerangal, Arsène, } *vice-présidents*.
 Mauduit, Gustave, }
 l'abbé Thomas, } *secrétaires*.
 Lorit, Charles, }
 Trévidic, Henri, *trésorier*.
 l'abbé Rossi, Lucien, chanoine.
 les Aumôniers du Pensionnat.
 Le Louët, Joseph, Quimper.

MM.
 Danion, Guillaume, ancien maire de
 Kerfeunteun.
 Cornic, Jacques, adjoint au maire de
 Kerfeunteun.
 Le Roux, Hervé, maire d'Ergué-Gabéric.
 Riou, René, adjoint.
 Nédélec, Jean-Marie, propriétaire.
 Trévidic, Alexandre, Quimper.
 Le Goïc, Félix, Quimper.
 Liot, Charles, Quimper.

Membres actifs :

MM.
 Autret Jean (Fr^e Donat).
 Autrou, Arthur, Quimper.
 Autrou, Pierre, fils, Quimper.
 Bolloré, Eugène, Quimper.
 Bolloré, Paul, Le Mans.
 Bolloré, Louis, Quimper.
 Bolloré, Adolphe, La Ferté Saint-Aubin
 (Loiret).
 Bourlé, Albert, Quimper.
 Bourlé (l'abbé), Kerfeunteun.
 Baron, Gabriel, Quimper.
 Bernard, Marc, Kerfeunteun.
 Bernard (l'abbé), Quimper.
 Bernard (Fr^e Crescin-Bernard).
 Berthélemé, père, Lennon.
 Berthélemé, Jean, Cloître-Pleyben.
 Berthélemé, Jean-L^s, Cloître-Pleyben.
 Beuzen, Mathias (Fr^e Dosithée).
 Beuze, Joseph, Moëlan.
 Bodolec, Ange, Quimper.
 de Boisfleury, Robert, Chaumont (Haute-
 Marne).
 Bouard (Fr^e Colman-Eloi).
 Boulic, Pierre, Quimper.
 Bernard, Jean-Marie, Kerfeunteun.
 Béchenec, Pierre, Pont-l'Abbé.
 Cabon, Joseph, Quimper.
 Cabon, René, Quimper.

MM.
 de Cadenet, Pierre, Quimper.
 Canévet, Félix, Coray.
 Cavellat (l'abbé), Plonéour-Lanvern.
 Chavet, Prosper, Quimper.
 Cogneau, Henri, Lorient.
 Cogneau (l'abbé), Quimper.
 Cornic, Jacques, Kerfeunteun.
 Cornic, René, Quimper.
 Cozic, Théodore, Quimper.
 Cumunel, Hervé, Kerfeunteun.
 Croissant, Michel, Briec.
 Chuto, Jean-Louis, Guengat.
 Cariou (l'abbé), curé, Landivisiau.
 Danion, Guillaume, Kerfeunteun.
 Danion, Jean-Corentin, Kerfeunteun.
 Daoulas Louis, Quimper.
 Dieucho, Guillaume, Quimper.
 Darcillon, Jean-Marie, Landrévarzec.
 David, Jean, Briec.
 David, Quimper.
 Esvan (Fr^e Anastase).
 Eloury, Jean, Quimper.
 Favennec, Auguste, Quimper.
 Favennec, Michel, Edern.
 Favennec, François, Edern.
 Fermon (l'abbé), Port-Launay.
 Feunteun (Fr^e Dosithée).
 Feunteun (Fr^e Drouaud-Jean).

MM.

Feunteun, Pierre, Quimper.
 Fily, Alain, Plogonnec.
 Fromentin (l'abbé), Pouldergat.
 Forestier, Emile, Brest.
 Fertil, Jean-Marie, Quimper.
 Gigou, Joseph, Audierne.
 Gouritin, Jean-Louis, Kerfeunteun.
 Guillerm (Fr^e Dominique-Félix).
 Guimard, Joachim, château de Blossac
 (Ille-et-Vilaine).
 Gouyette, Louis, Locronan.
 Guéguen (l'abbé), La Forêt-Fouesnant.
 Hamon, Thomas, Bénodet.
 Hémon, Yves, fils, Quimper.
 Hénaff (Fr^e Corentin-Benoît).
 Hénu, Paul, Aux Salins d'Hyères (Var).
 Heurté, Georges, Quimper.
 Hémon, Guillaume, Locronan.
 Jacob (l'abbé), Quimper.
 Jaouen, Elliant.
 Jossin (l'abbé), Ploaré.
 Kergoat (l'abbé), Saint-Hernin.
 Kerfer, Pierre, Quimper.
 Kéribin, Jean-Marie, Quimper.
 De Kerangal, Arsène, Quimper.
 Kerninon, Jean, Paris.
 Kerveillant (Fr^e Donatien).
 Kersual (Fr^e Cosne).
 Kerbourg, François, Kerfeunteun.
 Laouénan (l'abbé), Briec.
 Le Berre, Alain, Ergué-Armel.
 Le Berre (Fr^e Donatien).
 Le Bars (l'abbé), Commana.
 Le Beuze, Corentin, Kerfeunteun.
 Le Bihan, Pierre, Kernével.
 Le Borgne, Yves, Châteaulin.
 Le Breton (Fr^e Cineray).
 Le Cœur, Jean-Marie, Kerfeunteun.
 Le Coz (l'abbé), Plonéour-Lanvern.
 Le Dé, Louis, Toulon.
 Le Dé, Jean-Louis, Quimper.
 Le Gall, Louis, Quimper.
 Le Goff, Joseph, Quimper.

MM.

Le Goff (l'abbé), Morlaix.
 Le Berre (l'abbé), Quimper.
 Laurent (l'abbé), Commana.
 Le Goff, Jacques, Kerfeunteun.
 Le Goïc, Félix, Quimper.
 Le Guellec, Prosper, Quimper.
 Le Roux, Hervé, Ergué-Gabéric.
 Lehoussel, Paul, Quimper.
 Le Louët, Joseph-Félix, Quimper.
 Le Louët, Joseph, Quimper.
 Le Louët (Alexandre), Quimper.
 Le Louët (R. P.), Kerbénéat.
 Le Touze (Fr^e Dosithée-Marie).
 Le Menn, Pierre-Marie, Lennon.
 Le Menn, René, Lennon.
 Le Moign, chanoine, Quimper.
 Le Moënner, Jean-René, Kerfeunteun.
 Le Roux, Alain, Ergué-Gabéric.
 Le Roux (Fr^e Donat-Emilien).
 Le Roux, Grégoire, Quimper.
 Le Roux, Hervé, Kerfeunteun.
 Lorit, Charles, Quimper.
 Lorit, Auguste, Quimper.
 Liot, Charles, Quimper.
 Louboutin, François, Quimper.
 Le Coz, François, Brest.
 Le Corre, Pierre, Kerfeunteun.
 Lozac'hmeur, Yves, Quimper.
 Le Page, Auguste, Quimper.
 Le Gallic, Louis, Querrien.
 Le Breton, Louis, Concarneau.
 Le Corre, Jacques, Quimper.
 L'Helgoualc'h, Yves, Plomodiern.
 Le Cœur, Pierre, Penhars.
 Mahé, Grégoire, Trégourez.
 Mahé, Yves, Ergué-Gabéric.
 Malgorn, Hippolyte, Ouessant.
 Masiée, Célestin, Quimper.
 Mauduit, Gustave, Quimper.
 Michel (Fr^e Constantin-Michel).
 Mocaër (Fr^e Donat-Laurent).
 Morvan, Edouard, Quimper.
 Moënner, Yves, Quimper.

MM.

Mérop, François, Quimper.
Mérop, Julien, Quimper.
Nédélec, Jean-Marie, Ergué-Gabéric.
Nihouarn, fils, Guengat.
Nédélec, Pierre, Ergué-Gabéric.
Olive, Raoul, Kerfeunteun.
Pellerin (l'abbé), Beuzec-Cap-Sizun.
Paugam (F^{re} Donatif).
Penglaou, Pierre, Quimper.
Peuziat (F^{re} Conrad-de-Jésus).
Pennanéac'h, Corentin, Penhars.
Pennec (l'abbé), Kerfeunteun.
Pennarun, Jean, Ederh.
Pennarun (F^{re} Corentin-René).
Pichon (l'abbé), Quimper.
Pernès, Eugène, Quimper.
Poulhazan (l'abbé), Guilers.
Pérodeau, Jean-Baptiste, Quimper.
Pérodeau, Hippolyte, Quimper.
Pichon (l'abbé), Saint-Pol.
Piriou, Eugène, Quimper.
Peuziat, Eugène, Douarnenez.
Pétillon, Bricc.
Quénéhervé, Quimper.
Rossi (l'abbé), Quimper.
Rancillac, Quimper.

MM.

Riou (F^{re} Cyrille-Joseph).
Riou, René, Ergué-Gabéric.
Rhun, Lorient.
Roussin (Armand), Plomelin.
Rospars (l'abbé), Quimper.
Salaün, Jean, Quimper.
Savy, Jean-Baptiste, Quimper.
Sergent (F^{re} Dosithée-Norbert).
Sergent (F^{re} Donateur-Simon).
Simon, Léopold, Quimper.
Sider, Barthélemy, Quimper.
Savigny, Azéma, Quimper.
Tanneau, Noël, Plobannalec.
Tanneau (l'abbé), Lambézellec.
Thomas (l'abbé), Quimper.
Thomas, Emile, Quimper.
Trévidic, Henri, Quimper.
Trévidic, Alexandre, Quimper.
Tanguy (F^{re} Domicé-Sylvain).
Tymen (F^{re} Corentin-Léon).
Tallec (Yves), Moëlan.
Treussier, Nicolas, Locronan.
Vauchel, Joseph, Quimper.
de Vuillefroy de Silly, Quimper.
Villard, Joseph, Quimper.
Vallières des Filières, Paul, Pont-l'Abbé.

AVIS. — Messieurs les Sociétaires qui auraient des observations à faire au sujet de la *Liste des Membres*, ou qui, pendant l'année, changeraient de domicile, sont invités à en donner avis au Secrétaire de l'Association Amicale, au Pensionnat Sainte-Marie, à Quimper.



NÉCROLOGIE

CC. FF.

DAGOBERT, visiteur et directeur du
Pensionnat.
CONRAD-MARIE, directeur du Pensionnat.
DIÉ-DE-JÉSUS, pro-directeur.
JUDORIEN, professeur.
CALAMANDRE, id.
CONCORDE-DE-JÉSUS, id.
CATULIEN, id.

MM.

OLIVE, professeur d'Agriculture.
BULOT, Alexandre.
BERTHÉLEMÉ, Jean-Marie.
DANION, Jean-Corentin.
LARGETEAU, Joseph.
THOMAS, Louis.
C. F. CÔME.